

4 Juin 1947

5

Mon cher ami:

Votre lettre du 20 mai m'est parvenue alors que j'étais souffrant et c'est pourquoi je n'ai pas pu vous répondre plus rapidement.

Il est inexact que l'U.G.T. espagnole ait été autorisée à suivre les réunions de la Conférence internationale du Travail; cette Organisation, de même que la vôtre, a toujours la possibilité d'envoyer, à titre de visiteur, un délégué qui suivrait les séances de la Conférence, qui sont publiques.

Etant donné que le Bureau est constitué sur une base tripartite, il ne peut être envisagé d'accorder à des Organisations ouvrières des postes de Délégués, alors que le gouvernement du pays intéressé ne fait pas partie de l'Organisation internationale du Travail.

Si toutefois vous désiriez que votre Organisation puisse être autorisée à figurer parmi les "Observateurs" il conviendrait qu'une demande soit soumise au Conseil d'administration par l'intermédiaire du groupe ouvrier. A cet effet, je pense que vous pourriez utilement remettre un mémoire entre les mains de différentes personnes, notamment Gaston Tessier et Serrarens, lesquelles interviendraient auprès du délégué ouvrier français et hollandais pour appuyer votre démarche.

Il ne serait pas inutile que vous soumettiez également ce Mémoire à Irvin Brown, 29, avenue de l'Escurie, Stockel, BRUXELLES. Brown est le représentant de la Fédération américaine du Travail en Europe et il pourrait s'entretenir de la question avec Robert Watt, délégué ouvrier américain.

J'espère que, de toute façon, j'aurai le plaisir de rencontrer bientôt un représentant de la Solidarité des Travailleurs basques et, dans cette attente, je vous prie, mon cher ami, de croire à mes très fraternels sentiments.

SIGNE: Jean BRODIER
Service des Relations ouvrières

Mr. José Antonio de DURANGO
Délégué à Paris de la S.T.V.
11, Av. Marceau
PARIS.-